

# Du drapeau tricolore à celui de l'Union européenne : La Réaction sur toute la hampe !

L'**Assemblée nationale** a voté le 11 février 2019 en première lecture une disposition imposant la présence du drapeau tricolore et du drapeau européen dans les classes de l'Ecole publique et d'y faire chanter la *Marseillaise*. Ce n'est qu'un symbole, mais le message qu'il délivre est clair :

***En rang par deux, je ne veux voir qu'une tête !  
Et silence dans les rangs !***

La dérive autoritaire d'un régime en crise s'accroît chaque jour. Dans ce pauvre monde en décrépitude, les réactionnaires ne savent que faire claquer les talons pour obéir. L'allégeance au drapeau des Versaillais (celui de **Thiers**) et à celui du Vatican (qui a fondé **l'UE**) reste leur horizon indépassable. Cette disposition est révélatrice des orientations de ce gouvernement dans le domaine scolaire, notamment avec la globalité de la loi « *sur l'école de la confiance* » dont le retrait s'impose (voir communiqué **FNLP** du 11 février 2019)

Il convient aussi de rappeler que l'Ecole publique est laïque et qu'elle n'a pas vocation à faire œuvre d'idéologie nationaliste ou patriotique. Elle est là pour instruire. La laïcité ne peut être reléguée à une sorte de « *religion civile* » obligatoire, au garde à vous et avec le petit doigt sur la couture du pantalon.

On a connu cela naguère. « **En 1941**, le gouvernement décide que le drapeau français devra être hissé dans les établissements scolaires français, et ce deux fois par semaine : le lundi matin, avant la première classe et le samedi après-midi, après la dernière classe. Cette levée de drapeau devra se dérouler selon un protocole bien défini : « dans l'ordre, la dignité et la décence, au point de vue matériel ; la gravité et le recueillement, au point de vue moral. »

Le drapeau devra être intact et propre, et hissé le plus haut possible. Les instituteurs et leurs élèves suivront cette cérémonie de manière règlementée : « massés en carré » et observeront une minute de silence au garde à vous. Dans les écoles, le buste de **Marianne** est remplacé par celui du **Maréchal** dans les établissements publics. Dans les salles de classe, plusieurs éléments propagandistes vont être introduits.

Le portrait du Maréchal se doit d'être affiché dans les classes au-dessus du bureau de l'instituteur ; ainsi, les élèves et le professeur travaillent sous le regard et le contrôle du Maréchal. Ce portrait remplace celui de **Marianne**, symbole de la République. »  
(Source : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01064051/document>)

Cet enrôlement permanent et « guerrier » que le gouvernement veut généraliser par la mise en place du **Service national universel** (SNU) rappelle de plus en plus le temps où la Réaction s'appelait **Vichy** et le Corporatisme empruntait à la *Doctrine sociale de l'Eglise* (Voir analyse du **SNU** par la Libre Pensée : <https://fnlp.fr/download/get/arguments-snu/21.html>)

**La Libre Pensée demande le retrait de cette disposition votée par l'Assemblée nationale en première lecture.**

La **Fédération nationale de la Libre Pensée** dédie aux laudateurs de telles mesures ce poème de **Jean Zay** (Ministre laïque de l'Education nationale et des Beaux-Arts), assassiné par la **Milice vichyste** en 1944 :

***Le drapeau par Jean Zay***

**Ils sont quinze cent mille qui sont morts pour cette saloperie-là.**  
**Quinze cent mille dans mon pays, Quinze millions dans tous les pays.**  
**Quinze cent mille morts, mon Dieu !**  
**Quinze cent mille hommes morts pour cette saloperie tricolore...**  
**Quinze cent mille dont chacun avait une mère, une maîtresse,**  
**Des enfants, une maison, une vie un espoir, un cœur...**  
**Qu'est-ce que c'est que cette loque pour laquelle ils sont morts ?**  
**Quinze cent mille morts, mon Dieu !**  
**Quinze cent mille morts pour cette saloperie.**  
**Quinze cent mille éventrés, déchiquetés,**  
**Anéantis dans le fumier d'un champ de bataille,**  
**Quinze cent mille qui n'entendront plus JAMAIS,**  
**Que leurs amours ne reverront plus JAMAIS.**  
**Quinze cent mille pourris dans quelques cimetières**  
**Sans planches et sans prières...**  
**Est-ce que vous ne voyez pas comme ils étaient beaux,**  
**résolus, heureux**  
**De vivre, comme leurs regards brillaient, comme leurs femmes les aimaient ?**  
**Ils ne sont plus que des pourritures...**  
**Pour cette immonde petite guenille !**  
**Terrible morceau de drap coulé à ta hampe, je te hais**  
**férocement,**  
**Oui, je te hais dans l'âme, je te hais pour toutes les misères que tu représentes**  
**Pour le sang frais, le sang humain aux odeurs âpres qui gicle sous tes plis**  
**Je te hais au nom des squelettes... Ils étaient Quinze cent mille**  
**Je te hais pour tous ceux qui te saluent,**  
**Je te hais à cause des peigne-culs, des couillons, des putains,**  
**Qui traînent dans la boue leur chapeau devant ton ombre,**  
**Je hais en toi toute la vieille oppression séculaire, le dieu bestial,**  
**Le défi aux hommes que nous ne savons pas être.**

***Je hais tes sales couleurs, le rouge de leur sang, le sang  
bleu que tu voles au ciel,  
Le blanc livide de tes remords.  
Laisse-moi, ignoble symbole, pleurer tout seul, pleurer à  
grand coup  
Les quinze cent mille jeunes hommes qui sont morts.  
Et n'oublie pas, malgré tes généraux, ton fer doré et tes  
victoires,  
Que tu es pour moi de la race vile des torche-culs.***

Un totalitarisme ne venant jamais seul, **l'Assemblée nationale** a décidé aussi la présence du drapeau de **l'Union européenne** dans les classes. A quand le béret obligatoire ?

\* \* \*

## ***Histoire du drapeau marial de l'Union Européenne***

Le drapeau européen a été adopté définitivement en 1986, mais sa création était déjà vieille de trois décennies. Le Conseil de l'Europe avait choisi en 1955 le projet d'**Arsène Heitz**, parmi de nombreux autres, et ses douze étoiles dorées sur fond bleu. Ce motif est en fait l'attribut typique du culte de **Marie**. Les représentations de la mère de l'hypothétique **Jésus-Christ** la montrent toujours auréolée de douze étoiles, souvent sur un fond de ciel bleu.

**L'Apocalypse**, chapitre 12, dit effectivement : « *Un grand signe apparut dans le ciel, une femme vêtue de soleil avec la lune sous ses pieds et sur sa tête, une couronne de douze étoiles* ». Il suffit d'écouter le dessinateur **Arsène Heitz** déclarer lui-même qu'il avait conçu le drapeau sur le modèle de la médaille dite miraculeuse de la Chapelle de la rue du Bac, à Paris. Et il faut ajouter à cela que la date à laquelle a été décidée l'adoption du drapeau en 1955, le 8 décembre, coïncide avec celle choisie en 1854 par **Pie IX** pour célébrer le culte de *l'Immaculée-Conception de Marie*.

Le bleu se voulait officiellement une couleur dépassant les affinités nationales, les autres couleurs incarnant déjà, selon le Conseil Européen, les autres continents. Quant au nombre 12, les responsables y ont vu un symbole de perfection. Le seul intérêt du nombre 12 est la possibilité de pouvoir être facilement divisé : 2, 3, 4 et 6 sont ses diviseurs. Si cela constitue un avantage indéniable pour la mesure de diverses quantités comme le temps ou les angles, on en voit mal l'utilité dans le cas de la Communauté Européenne. La véritable justification est donnée sur divers sites internet de la Communauté Européenne, comme celui du Conseil de l'Europe : « *C'est le chiffre 12 qui est retenu, chiffre qui constitue un signe de perfection et de plénitude, évoquant aussi bien les apôtres que les fils de Jacob, les tables du législateur romain ou les travaux d'Hercule, les heures du jour, les mois de l'année, les signes du zodiaque* » .

L'inspiration chrétienne alliée à la « *magie* » du nombre 12 a donc été déterminante pour les caractéristiques du drapeau. En outre l'adoption définitive du drapeau en 1986 a bénéficié d'une confusion tendant à occulter son origine chrétienne. Les Etats membres étaient alors au nombre de douze et on a pu croire à une correspondance exacte avec le nombre d'étoiles, à la manière du drapeau des Etats-Unis d'Amérique.

Les références religieuses sont donc omniprésentes dans l'élaboration du drapeau européen. Comme ultime confirmation des affinités cléricales des promoteurs du drapeau, l'Europe a offert à la cathédrale de Strasbourg un vitrail signé **Max Ingrand** le 21 octobre 1956 en remplacement du vitrail d'abside détruit par les bombardements en 1944. Une nouvelle fois le culte marial est à l'honneur par la représentation de la *Vierge de Helkenhein*, la « *protectrice* » de la ville. Le site du Conseil de l'Europe n'hésite pas à présenter le vitrail comme une symbolisation du passage de **l'Apocalypse** déjà cité.

Une Europe imbibée de légendes religieuses ne peut que constituer un terreau favorable à l'instauration d'une **Europe vaticane** dont l'étendard est sa création. Devant ce qui reste un signe religieux manifeste, il n'est nul besoin pour les papes de faire mystère de la *Doctrine sociale de l'Eglise* : les appels sont donc incessants à une recolonisation catholique des institutions européennes.

**Article publié sur le site de la FNLP, le 15 février 2019 :**

**<https://fnlp.fr/2019/02/du-drapeau-tricolore-a-celui-de-lunion-europeenne-la-reaction-sur-toute-la-hampe/>**

**Pour plus amples informations : <https://fnlp.fr/news/641/17/L-Union-europeenne-c-est-l-Europe-vaticane.html>**